



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 juillet 2000
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2000

18-20 septembre 2000

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation de financement à l'aide de fonds supplémentaires sans recommandation de financement par prélèvement sur la masse commune des ressources**

Colombie

Résumé

Le présent document contient une recommandation de financement à l'aide de fonds supplémentaires d'un programme pour lequel aucune recommandation de financement par prélèvement sur la masse commune des ressources n'est présentée au titre du programme de pays de la Colombie. Le programme proposé vise à élargir et à compléter les activités en cours dans le pays. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver pour la période 2000-2001 un montant de 4 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins particulières.

* E/ICEF/2000/14.

** Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de 1999. Ces chiffres sont indiqués dans le récapitulatif des engagements recommandés à prélever sur la masse commune des ressources et sur les fonds supplémentaires (E/ICEF/2000/P/L.27).

Données de base (1998 sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	16,1
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	30
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	25
Insuffisance pondérale (% modérée et % sévère) (1995)	8
TMM (pour 100 000 naissances vivantes) (1994)	80
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (1997)	91/92
Taux de scolarisation primaire (% net masculin/féminin) (1995)	90/91
Élèves du primaire atteignant la 5e année (%) (1997)	59
Accès à l'eau potable (%) (1995)	90
Vaccins du PEV financés par le Gouvernement (%) (1997)	100
PNB par habitant (dollars des États-Unis)	2,470
Enfants de 1 an ayant reçu la série complète de vaccins contre :	
La tuberculose	82 %
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos	70 %
La rougeole	75 %
La poliomyélite	72 %
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos	57 %

La situation des enfants et des femmes en Colombie

1. La Colombie compte 41,6 millions d'habitants et son produit intérieur brut s'élève à 2 470 dollars par habitant. La croissance économique a été en moyenne de 4,4 % ces 40 dernières années, mais est tombée à 2 % en 1998 et à moins 5 % en 1999, tandis que le chômage atteignait 21 %. Selon les estimations, 55 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, dont 6,5 millions sont des enfants.

2. La plupart des objectifs du Sommet mondial pour les enfants ont été atteints. Le taux de mortalité infantile (TMI) est estimé à 25 pour 1 000 naissances vivantes, toutefois il s'élève à 76 pour 1 000 dans les zones les plus pauvres du pays. Depuis 1997, toutes les farines produites localement ont été enrichies par des apports en fer, en acide folique et en vitamine B. En 1998, la Colombie a été déclarée exempte de troubles liés à la carence en iode. Le taux de mortalité maternelle est de 80 pour 100 000 naissances vivantes, bien qu'il puisse atteindre 130 pour 100 000 dans certaines régions.

3. En dépit de ces succès, de solides efforts restent à entreprendre dans certaines zones. On estime que 4,5 millions d'enfants colombiens n'ont pas été déclarés. Le taux de violence au foyer est de 148 cas pour 1 000. Entre 1990 et 1998, 30 000 personnes par an sont décédées de mort violente. Près de 1,7 million d'enfants entre 12 et 17 ans travaillent, dont un quart dans des conditions considérées à risque. Près de 70 % des enfants qui travaillent ne sont pas scolarisés.

4. L'insécurité permanente et les conflits armés ont des répercussions particulières sur les enfants. Un rapport publié en février 1999 par « Consulta para los Derechos Humanos y el Desplazamiento » (CODHES, Conseil sur les droits de l'homme et les personnes déplacées à l'intérieur du territoire), une organisation non gouvernementale (ONG) des droits de l'homme appuyée par l'UNICEF, signale que les déplacements forcés de population augmentent d'année en année et ont affecté 356 000 personnes en 1999, dont 70 % sont des femmes et des enfants.

5. Une situation complexe prévaut dans le sud du pays, du fait de problèmes liés à la culture et au trafic de drogues, des efforts du Gouvernement d'y mettre un terme, ainsi que du fait des répercussions de

l'insécurité et de conflit armé. Des milliers de familles sont engagées dans la culture de coca qui n'a cessé d'augmenter malgré les efforts menés pour la faire disparaître. On estime à 97 000 hectares la superficie consacrée aux cultures de coca. Les enfants et les adolescents sont attirés par sa production en raison des bénéfices considérables qu'elle peut leur apporter. La première étude menée par le Bureau du médiateur sur le phénomène de la récolte des feuilles de coca par les enfants dans 15 municipalités de Putumayo a révélé que 11 000 enfants entre 5 et 18 ans les récoltaient dans ce seul département. Dans un tel milieu de travail, les enfants sont exposés à des risques sanitaires, de violence, d'abus sexuels, d'abandon, de ségrégation et d'être recrutés par des réseaux de narcotrafiquants ou de groupes paramilitaires. Ces enfants sont également exclus de l'accès aux services de santé, d'éducation et aux autres droits sociaux.

Programme de coopération 2000-2001

6. Le programme de pays de courte durée qui a été approuvé pour la période 2000-2001 (E/ICEF/1999/P/L.23) vise à placer l'enfant au coeur des préoccupations de l'État et de la société civile. La coopération de l'UNICEF a contribué à l'élaboration de politiques et de programmes qui accentuent l'attention accordée aux enfants, aux jeunes et aux femmes et qui appuient la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, exprimés dans le Programme national d'action. L'UNICEF a également fourni un solide appui au Mouvement des enfants pour la paix. Le programme se divise en trois domaines d'action étroitement liés entre eux : les politiques en faveur des enfants et des femmes; le développement à l'échelon local; communication et mobilisation sociale. Le programme appuie la planification au niveau local, le suivi, la mise en place de services de base et la réadaptation des personnes déplacées et des groupes vulnérables. L'appui à l'élaboration des politiques vise à améliorer l'équité et à réduire les inégalités dans des zones urbaines marginalisées spécifiques et dans les zones rurales de populations autochtones.

7. Le programme de pays porte également sur la mobilisation politique en faveur des enfants et de femmes et la mobilisation des ressources au niveau local. Des avancées dans les domaines des politiques ont été réalisées dans les domaines de l'apport en oligo-

éléments, de l'eau et de l'assainissement, du bien-être de la famille et de la mortalité maternelle. Des projets pilotes en matière d'éducation et de travail des enfants ont été couronnés de succès et sont prêts à être reproduits dans d'autres zones. Des progrès ont aussi été accomplis dans l'harmonisation du Code concernant les enfants et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

8. Un bilan commun de pays a été établi et la mise au point du projet de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été achevée en 1999. L'UNICEF, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont collaboré pour des questions relatives aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'UNICEF a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) à des activités de prévention du VIH/sida, de santé en matière de reproduction et à la réduction de la mortalité maternelle.

9. L'UNICEF appuie les services de base dans les zones de production de coca et de populations déplacées, notamment dans le département de Putumayo qui concentre 50 % de la production de coca en Colombie. Sur ces bases, l'UNICEF propose aujourd'hui de consolider ses activités dans ce département et de les étendre aux départements voisins de Caqueta et de Meta, ainsi qu'à celui de Cordoba au nord du pays. Il s'agit là d'une série d'interventions spécifiques, liées au programme de pays sans toutefois en faire partie.

Justification du financement supplémentaire

10. Le programme de courte durée pour la période 2000-2001 comprenait un montant de 2 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires pour chacune des deux années. L'UNICEF demande l'autorisation de hausser la limite supérieure fixée pour les fonds supplémentaires, en raison des nouveaux plans que le Gouvernement colombien a élaborés depuis la soumission de la recommandation relative au programme de pays. Le « Plan Colombie », récemment proposé par le Gouvernement, qui vise à appuyer le processus de paix en cours, comprend un train de mesures sociales dans les zones de cultures illégales. La

présence de l'État y est faible et une grande partie de la population n'y a pas accès aux services de base.

11. Tenant compte de ce contexte, l'UNICEF propose un nouveau projet. Il portera sur le département de Putumayo et les zones avoisinantes au sud du pays et sur celui de Cordoba au nord. Ces régions productrices de coca, situées dans la jungle, sont d'un accès malaisé. De ce fait, une grande partie de la population a un accès limité aux services de base. Le projet visera à renforcer la gestion municipale, la mobilisation sociale et la prestation de services de base dans 15 municipalités qui concentrent 80 % de la population de ces zones. Le projet nécessitera 4 millions de dollars pour la période de 2000 à 2001. Plusieurs donateurs ont déjà exprimé leur intérêt à son financement, en particulier l'United States Agency for International Development et l'Agence canadienne de développement international.

12. Trois sous-programmes étroitement liés, à l'appui du « Plan Colombie » s'inscrivent dans le cadre général du programme de pays approuvé pour 2000-2001. Leurs objectifs sont d'appuyer la jouissance effective des droits des enfants et de leurs familles dans les zones choisies au sud et au nord du pays. Le premier sous-programme porte sur les *soins d'urgence* à l'intention des populations victimes de la violence dans les zones de cultures illégales. Le programme appuiera dans sa phase initiale les enfants, adolescents et familles déplacés en raison de la violence et de l'élimination de coca. Les activités comprendront un soutien psychosocial pour les enfants victimes de la violence en formant 700 jeunes bénévoles, instituteurs ou membres de la famille ou de la communauté. Ils seront encouragés à recourir aux méthodes de soins psychosociaux, en mettant l'accent sur des espaces éducatifs et ludiques, pour la réadaptation des enfants déplacés, et aux soins intégrés pour les enfants victimes de conflit armé. Ce volet comprendra des soins de santé, des aliments de complément pour les enfants malnutris, la fourniture d'eau potable et d'assainissement, et des subsides à court terme aux familles qui renoncent aux cultures illégales pour leur permettre d'entreprendre des activités génératrices de revenus.

13. Le second sous-programme a trait au *développement social alternatif* à long terme, qui reliera l'assistance immédiate décrite ci-dessus avec des stratégies de réadaptation et de développement à plus long terme. Les activités porteront principalement sur la formation du personnel dans les établissements pour qu'il soit à même d'analyser la situation des enfants et

d'élaborer des programmes locaux d'action qui mettront l'accent sur l'assistance aux familles déplacées. Le sous-programme appuiera la création d'unités de soins à leur intention; des matériels seront élaborés pour sensibiliser les organes directeurs et les communautés aux droits des personnes déplacées et des familles concernées par les cultures illicites et à les faire respecter. Il appuiera de même les soins de santé primaires, en particulier les soins de protection maternelle et infantile, la formation dans le domaine de l'hygiène de l'eau potable et de l'assainissement; la construction ou la remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement le cas échéant au moyen de technologies peu coûteuses; des techniques de formation adaptées aux cultures locales ainsi que le renforcement de la gestion municipale des services sociaux.

14. Le troisième sous-programme porte sur la mobilisation sociale et le plaidoyer et se compose de trois volets axés sur la sensibilisation des droits et de la paix dans des communautés spécifiques. Ces interventions sont similaires au programme de mobilisation et de sensibilisation aux droits qui sont en cours. Les « Voix des enfants pour la paix et la coexistence » renforceront le Mouvement pour la paix, en augmentant le nombre de ses membres dans les zones du projet. Le programme des « corridors de la paix » visera à établir des « zones neutres » pour les écoles, les centres de santé et les camps temporaires pour personnes déplacées en s'appuyant sur la campagne éducative des « Mains pour la paix » pour renforcer les droits et promouvoir une culture de la paix dans les écoles, les aires de jeux et les centres de santé. Le sous-programme « Éducation pour une culture de la paix et du règlement des différends » appuiera un système d'information sur les violations des droits de l'homme et la production de cartes signalant les zones dangereuses; l'élaboration de matériels didactiques sur les valeurs, les principes, la paix et la coexistence ainsi que d'un manuel de méthodologie sur l'enseignement d'une culture de la paix à l'intention des éducateurs.

15. La mise en oeuvre de ce projet sera effectuée en partenariat avec diverses organisations locales, y compris l'Église catholique et les scouts. L'UNICEF a déjà instauré des liens étroits avec l'Église catholique dans les départements de Putumayo et de Cordoba. En dépit de la complexité inhérente à ces zones de conflit, l'UNICEF a réussi à y poursuivre ses activités en collaboration avec ses partenaires tout au long du cycle

actuel de programmation, et estime dès lors que le projet est réalisable. L'UNICEF continuera sa collaboration étroite avec le PNUD, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, le HCR, l'OIM dans ces départements en vue de d'aboutir aux résultats escomptés.

Fonds supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2000	2001	Total
Soins d'urgence	300	700	1 000
Développement social alternatif	600	1 400	2 000
Mobilisation sociale et plaidoyer	400	600	1 000
Total	1 300	2 700	4 000